

CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 20 février 2008

Lors de la réunion qui s'est tenue le mercredi 20 février à 19 h 30, Mme le Maire a donné lecture du courrier de Mme BOUCHARD Rose-Marie, actuelle propriétaire du terrain choisi pour la création de la station d'épuration du bourg référence ZO 28 au « Petit Launay ». Le Conseil municipal a accepté la proposition d'acquisition au prix de 2.50 € le m², soit 12000 € plus frais de notaire, et a chargé Mme le Maire d'assurer la transaction.

De nouvelles subventions et cotisation ont été acceptées : Chorale « ECHOLLINES » 50.00 € Maison pour Tous 50.00 € Enfance et Partage 50.00 € A.D.M.R. 50.00 € Pompiers de Bretoncelles 80.00 € A.D.A.P.E.I. 122.00 € Harmonie de Condé-sur-Huisne 50.00 € Comité de Jumelage 50.00 € Association Pour Ecoliers Condéens 100.00 € et cotisation à l'Association des Maires de l'Orne pour 101.00 €.

Le Conseil municipal a accordé une participation aux frais de branchement en eau de la nouvelle société horticole de MM. Pascal FOUQUET & Arnaud GEORGES « S.A.R.L. Aux Fleurs de Coulonges », au lieu-dit « La Haie Morin », à hauteur de 1000 € sur le devis des ETS LEPAGE 46, rue de Châteaudun 28240 LA LOUPE dont le montant total TTC est de 1996.59 € (non compris terrassement et pose du compteur dans la serre sans regard).

D'autre part, le Conseil a accepté le nouveau devis de la Société S.A.S. SIGNALISATION Route de St Brice R.D. 104 – ZA Le Motté 50300 Avranches concernant la facturation de 34 panneaux de signalisation pour un montant total T. T.C. de 3652.46 € et versera, pour l'année 2008, à M. le Curé de la paroisse 237.10 €.